Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260306-20260306-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Pouvoirs : 3
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 6 mars 2026

.....

Date de la convocation :
26 février 2026
Date d'affichage de la convocation :
28 février 2026
Date de la publication de la délibération :
12 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le six mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : L. COLAS, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/06

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST) du centre de gestion du Finistère.

Compte tenu de la vacance d'un poste au sein du service administratif et du recrutement en cours pour le poste de secrétaire général ainsi que de la fin de la disponibilité d'un agent intégrant prochainement le service technique/périscolaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder :

- au recalibrage de 2 postes administratifs (redéfinition des grades minimum et maximum)
Un avis favorable a été rendu le 3 février 2026 par le CST pour le service administratif.

- à la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail du poste d'agent d'accueil périscolaire passant de 35h à 28h
Une saisine a été déposée pour avis auprès du CST.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition du Maire pour le recalibrage des 2 postes administratifs,
- ACCEPTE la proposition du Maire pour la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail du poste d'agent d'accueil périscolaire sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial,
- DECIDE de procéder à la modification du tableau des emplois – tableau des emplois au 20.02.2026 annexé à la présente délibération,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON